

Annulation de la séance publique de consultation du projet de règlement 3.63-1993 – Procédures suspendues jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19)

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020, à 19h30, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **RÉSOLUTION No 133-2020**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la direction générale que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil délibèrent et votent à la séance à voix haute par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la direction générale puissent y participer par visioconférence.

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

### **RÉSOLUTION No 134-2020**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel qu'il a été présenté.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

### **RÉSOLUTION No 135-2020**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2020**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2020 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 136-2020**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2020**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 137-2020**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de mars 2020 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 mars 2020, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de mars 2020 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 mars 2020 et les comptes à payer de mars 2020 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2020 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 mars 2020 du chèque # 13 562 au chèque # 13 596 pour un montant total de 187 182.98\$
- Comptes payés en mars 2020 par Accès D Affaires au montant de 39 038.76\$
- Comptes à payer de mars 2020 du chèque # 13 597 au chèque # 13 658 pour un montant total de 154 308.49\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)**

### **RÉSOLUTION No 138-2020**

#### **FERMETURE DE LA MAIRIE, DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA SALLE SAINT-JOSEPH**

Attendu le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 ;

Attendu que, suite aux mesures prises par le gouvernement du Québec en date du 12 mars 2020, la Municipalité de Saint-Thomas prend toutes les mesures nécessaires pour freiner le plus possible la contagion de la COVID-19 ;

Attendu que l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail ;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Attendu que tous les rassemblements ne sont pas autorisés durant cette crise ;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas entérine, à posteriori, la fermeture du Centre Communautaire et de la Salle Saint-Joseph à la population et aux activités depuis le 16 mars 2020, et la Mairie depuis le 18 mars 2020.

### **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT 1-2020**

M. Maurice Marchand, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de modifier le taux d'intérêt à l'article 8 du règlement 1-2020.

### **RÉSOLUTION No 139-2020**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2-2020 – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT 1-2020**

Attendu que le conseil municipal a réagi promptement pour alléger le fardeau fiscal des citoyens de Saint-Thomas dû à la pandémie de la COVID-19 ;

Attendu que le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 24 mars 2020 une résolution pour modifier le taux d'intérêt à 0% du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Attendu que la décision du conseil municipal a été prise avant l'échéance du premier versement des taxes 2020 (30 mars 2020) ;

Attendu que le taux d'intérêt fut adopté par règlement (1-2020) ;

Attendu qu'une modification à un règlement doit se faire par un règlement ;

Attendu que cette modification du taux d'intérêt sera effective du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 sur les taxes 2020 et toutes les créances 2020 impayées ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 6 avril 2020 ;

En conséquence, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement numéro 2-2020 soit adopté et qu'il soit décrété par ledit projet de règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le taux d'intérêt est modifié à 0% sur les arrérages de taxes 2020 et à toutes créances impayées (droits de mutation, compteurs d'eau et factures diverses) de 2020.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

### ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
M. Marc Corriveau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière

### RÉSOLUTION No 140-2020

#### SOUTIEN AU COMITÉ D'ENTRAIDE SAINT-THOMAS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas désire soutenir financièrement le Comité d'Entraide Saint-Thomas dans le cadre de la crise de la COVID-19 pour un montant de 5 000.00\$ remis à la demande du comité d'Entraide.

### RÉSOLUTION No 141-2020

#### ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT ET INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer à une (1) activité de perfectionnement de l'ADMQ ayant pour titre « Les règlements discrétionnaires de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) », au coût de 335\$ plus taxes, à Saint-Jean-de-Matha, à une date ultérieure, dû à la crise de la COVID-19 (coronavirus).

De plus, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020, à Québec. Les frais d'inscription sont de 555\$ plus taxes. Si la crise de la COVID-19 (coronavirus) est terminée.

Les frais d'inscription de la formation (335\$ + taxes) et les frais d'inscription du congrès (555\$ + taxes) seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives pour l'activité de perfectionnement et le congrès.

### RÉSOLUTION No 142-2020

#### RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le renouvellement de l'assurance-collective auprès de Manuvie du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021. La prime est ajustée de 5,7%.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

### RÉSOLUTION No 143-2020

#### **MODIFIER LA RÉSOLUTION NO 318-2019 CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. NICOLAS CARRIER, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, POUR AJOUTER CERTAINES PRÉCISIONS À LA DÉLIVRANCE DES CONSTATS D'INFRACTIONS**

Attendu la résolution no 318-2019 pour l'embauche de M. Nicolas Carrier au poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu que la Municipalité avait alors statué sur les fonctions du directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu que les différents règlements d'urbanisme utilisent plusieurs termes pour qualifier la personne chargée de l'application des règlements ;

Attendu qu'il est primordial de clarifier les fonctions du directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu qu'il serait important de désigner un substitut advenant une vacance du poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu que le directeur de l'urbanisme et de l'environnement, aussi désigné dans les différents règlements comme inspecteur, inspecteur des bâtiments, responsable du service de l'urbanisme, fonctionnaire désigné, officier municipal ou officier responsable, est chargé des fonctions suivantes :

- Fonctionnaire responsable de l'application et de la délivrance des permis et des certificats, de même que de l'émission des constats d'infractions relatif aux règlements d'urbanisme selon l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, incluant les règlements suivants : 205 - Règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation, 3-1993 - Règlement de zonage, 4-1993 - Règlement de lotissement, 5-1993 - Règlement de construction, 6-1993 - Règlement sur les dérogations mineures ;
- Fonctionnaire responsable de l'application et de la délivrance des permis et des certificats, de même que de l'émission des constats d'infractions relatifs au *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées R.Q. Q-2, r.22* ;
- Fonctionnaire responsable de l'application et de la délivrance des permis et des certificats, de même que de l'émission des constats d'infractions relatifs au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection R.Q. Q.2, r.35.2* ;
- Fonctionnaire responsable de l'application et de l'émission des constats d'infractions du règlement no. 4-2015 relatif à l'entretien des installations septiques avec systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thomas ;
- Fonctionnaire responsable de l'application et de l'émission des constats d'infractions du règlement no. 11-2008 concernant la paix et l'ordre dans la Municipalité et décrétant certaines nuisances.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

En conséquence, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que M. Nicolas Carrier, à titre de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, soit autorisé de façon générale à voir à l'application des différents règlements ci-haut mentionnés, à procéder à l'émission des différents permis et certificats d'autorisation et à entreprendre les poursuites pénales contre tout contrevenant tel que prévu à ces mêmes règlements.

Qu'advenant toute vacance du poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement, les fonctions et responsabilités soient assumées par le directeur des travaux publics.

### **RÉSOLUTION No 144-2020**

#### **SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2020-2024**

Attendu que la convention collective entre la Municipalité de Saint-Thomas et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4301 est échue depuis le 31 décembre 2019 ;

Attendu la tenue des séances de négociation entre les deux (2) parties ;

Attendu qu'une entente de principe est intervenue entre les deux (2) parties le 28 février 2020 ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la convention collective 2020-2024 entre la Municipalité de Saint-Thomas et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4301.

### **RÉSOLUTION No 145-2020**

#### **ORGANISME DES BASSINS VERSANTS ZONE BAYONNE – ADHÉSION 2020-2021**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'adhésion 2020-2021 à l'organisme des bassins versants Zone Bayonne, au montant de 100.00\$ taxes incluses.

### **RÉSOLUTION No 146-2020**

#### **GESTION DE LA COMPENSATION POUR COLLECTE SÉLECTIVE : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE JOLIETTE**

Attendu que chaque Municipalité ou Ville de la MRC doit déléguer complètement sa compétence à la MRC de Joliette pour les procédures d'appel d'offres et aux fins d'octroi d'un contrat pour la gestion des matières résiduelles ;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Attendu que ladite délégation à la MRC de Joliette n'est valide que si chacune des Municipalités/Villes de la MRC consent à déléguer complètement sa compétence ;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Thomas délègue complètement sa compétence à la MRC de Joliette concernant la gestion des matières résiduelles :

- La cueillette, le transport, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles en général et des matières dangereuses d'origine domestique ;
- L'implantation et l'opération de lieux d'élimination ou de valorisation des matières résiduelles conformément aux politiques gouvernementales applicables et aux exigences de la loi ;
- L'adoption de toute résolution ou règlement et l'octroi de tout contrat relatif à l'un ou l'autre de ces objets, et pouvant être de portée générale ou particulière, sur tout ou partie du territoire régional.

### **RÉSOLUTION No 147-2020**

#### **PAIEMENT DE LA FACTURE #19-152-1808 R1 À LACHANCE ET ASSOCIÉE ARCHITECTES**

Attendu que l'on retrouve sur la facture #19-152-1808R1 des honoraires professionnels supplémentaires de la firme Lachance et Associée Architectes non autorisés par la Municipalité de Saint-Thomas, au montant de 6 215.00\$ plus taxes, dans le cadre des travaux au Centre Communautaire ;

Attendu que les honoraires professionnels supplémentaires découlent du fait que l'entrepreneur a découvert une condition d'amiante dans le cadre des travaux au Centre Communautaire ;

Attendu que la firme Lachance et Associée Architectes a démontré par un tableau le nombre d'heures passées à traiter la problématique de l'amiante dans un courriel daté du 19 décembre 2019 ;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture finale #19-152-1808R1 à la firme Lachance et Associée Architectes, au montant de 11 115.00\$ plus taxes. Le montant de 6 215.00\$ plus taxes est inclus dans le montant cité précédemment. Cette facture sera payée par le surplus libre non affecté.

### **RÉSOLUTION No 148-2020**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – SOUS-VOLET « PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) » POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Saint-Thomas demande à Mme Véronique Hivon, députée de Joliette, une aide financière pour le sous-volet PPA-CE pour l'année 2020.

### **RÉSOLUTION No 149-2020**

#### **SUSPENSION DES PROCÉDURES D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 3.62-1993 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993**

Attendu que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyens comme la participation référendaire pour les modifications de règlements ;

Attendu que ces mesures visent à minimiser les risques de propagation de la COVID-19 pouvant découler d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre de personnes ;

Attendu que l'avis public de participation référendaire a été affiché du 4 mars 2020 au 30 mars 2020, mais qu'aucun citoyen ne pouvait se présenter à la Mairie dans les circonstances ;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas suspende les procédures d'adoption du règlement 3.62-1993.

### **RÉSOLUTION No 150-2020**

#### **SUSPENSION DES PROCÉDURES DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 3.63-1993 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993**

Attendu que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyens comme les assemblées publiques de consultation ;

Attendu que ces mesures visent à minimiser les risques de propagation de la COVID-19 pouvant découler d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre de personnes ;

Attendu que l'assemblée publique de consultation du second projet de règlement 3.63-1993 devait avoir lieu le 6 avril 2020 à 18h30 ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas suspende les procédures d'adoption du projet de règlement 3.63-1993.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

### RÉSOLUTION No 151-2020

#### **ABROGER LA RÉOLUTION NO. 125-2020 – ACHAT DE PONCEAUX POUR LE RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE**

Attendu que M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, a demandé une soumission officielle à Réal Huot Inc. pour l'achat de quatre (4) ponceaux ;

Attendu que les chiffres que l'on retrouve dans la résolution No. 125-2020 étaient basés sur des listes de prix ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution No. 125-2020 et accepte la soumission de Réal Huot Inc., au montant de 11 581.98\$ plus taxes, pour l'achat de quatre (4) ponceaux dans le cadre du projet de réfection du Rang de la Grande-Chaloupe – Phase 2.

### RÉSOLUTION No 152-2020

#### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE CHAUFFAGE SPEC 360 INC. – RACCORDEMENT DE LA GÉNÉRATRICE AU 941 RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Chauffage SPEC 360 Inc. pour raccorder la génératrice du 941 rue Principale au gaz naturel, pour un montant de 3 495.00\$ plus taxes. Cette facture sera payée par le surplus libre non affecté.

### RÉSOLUTION No 153-2020

#### **NOUVEAUX TARIFS – INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les nouveaux tarifs pour l'installation des compteurs d'eau tel que soumis par Plomberie SPEC 360, le 23 mars 2020. Les nouveaux tarifs sont en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2021. Voici les coûts :

- Compteur  $\frac{3}{4}$  283.33\$ plus taxes
- Compteur 1 312.90\$ plus taxes
- Compteur 1  $\frac{1}{2}$  522.92\$ plus taxes
- Compteur 2 589.41\$ plus taxes
- Plus le coût du permis exigé par la Régie du Bâtiment : 29.00\$

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la tarification pour les permis de plomberie exigé par la Régie du Bâtiment passera de 29\$ à 36\$.

### RÉSOLUTION No 154-2020

#### **ESPACES CLOS – FORMATION INITIALE**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Mathieu Perreault, surnuméraire à la

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

voirie, à suivre la formation « Espaces clos – Formation initiale » donnée par l'APSAM qui lui est nécessaire dans le cadre de son travail. Les frais d'inscription de 170.00\$ plus taxes seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon le règlement 3-2018.

### RÉSOLUTION No 155-2020

#### ACHAT DE SULFATE FERRIQUE POUR LES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Kemira pour l'achat et la livraison de sulfate ferrique pour les étangs aérés, pour un montant de 5 500.00\$ plus taxes.

### RÉSOLUTION No 156-2020

#### RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR LA REFORTE DU PLAN ET DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Attendu que le dépôt des soumissions avait lieu mardi, le 17 mars 2020, à 10h00 à la Mairie ;

Attendu qu'en vertu du règlement 4-2017, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a le pouvoir de former un comité de sélection conformément au Code municipal du Québec ;

Attendu que le comité devait procéder, en premier lieu, à l'évaluation de la qualité des offres de services reçues, selon les critères définis dans le devis, sans connaître le contenu de l'enveloppe « Offre de prix » ;

Attendu que seuls les soumissionnaires dont l'offre de services a atteint un pointage total intérimaire d'au moins soixante-dix (70) points pour l'évaluation de la qualité ont vu leur offre de prix faire l'objet du calcul pour établir son pointage final ;

Attendu que les offres de prix des soumissions dont les offres de services ont été jugées non qualifiables (inférieur à soixante-dix (70) points) sont retournées, sans avoir été ouvertes, aux soumissionnaires et sont écartés du reste du processus d'évaluation ;

Attendu que cinq (5) soumissionnaires sur huit (8) soumissionnaires ont atteint le pointage intérimaire d'au moins soixante-dix (70) points pour l'évaluation de la qualité ;

Voici les résultats :

BC2 Groupe Conseil inc.	57 000.00\$ plus taxes
L'Atelier Urbain	58 834.00\$ plus taxes
Paré + Associés inc.	69 500.00\$ plus taxes
Aecom Consultant inc.	86 205.00\$ plus taxes
Provencher _ Roy	133 000.00\$ plus taxes

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Municipalité de Saint-Thomas octroie le mandat pour la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme à BC2 Groupe Conseil inc., au montant de 57 000.00\$ plus taxes. Légalement, la présente résolution fait foi de contrat entre BC2 Groupe Conseil inc. et la Municipalité de Saint-Thomas.

### RÉSOLUTION No 157-2020

#### FORMATION POUR MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à assister à une formation le 30 avril 2020 à Saint-Paul. La formation est gratuite et la Municipalité de Saint-Thomas paiera le coût de repas à 15\$ pour la formation. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives. Si la crise de la COVID-19 (coronavirus) est terminée.

### RÉSOLUTION No 158-2020

#### FORMATIONS POUR MME SYLVIE LABELLE, COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Sylvie Labelle, coordonnatrice à la bibliothèque, à assister à deux (2) formations gratuites soit le 23 avril 2020 à Sainte-Mélanie et le 14 mai 2020 à Trois-Rivières. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon le règlement 3-2018. Si la crise de la COVID-19 (coronavirus) est terminée.

### RÉSOLUTION No 159-2020

#### SALAIRE DES EMPLOYÉS ESTIVAUX 2020

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adopte la grille des salaires suivante pour les employés saisonniers pour l'été 2020, à savoir :

-	Coordonnateur/Coordonnatrice		20.77\$/heure
-	Responsable de site		18.69\$/heure
-	Animateurs	1ère année	14.95\$/heure
		2e année	15.20\$/heure
		3e année	15.45\$/heure
		4e année	15.70\$/heure
		5e année et +	15.95\$/heure
-	Accompagnateurs	1ère année	11.96\$/heure
		2e année	12.21\$/heure
		3e année	12.46\$/heure
		4e année	12.71\$/heure
		5e année et +	12.96\$/heure
-	Moniteur en chef		20.00\$/heure

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

-	Sauveteurs	1ère année	16.00\$/heure
		2e année	16.25\$/heure
		3e année	16.50\$/heure
		4e année	16.75\$/heure
-	Assistants-sauveteurs/professeur	1ère année	14.00\$/heure
		2e année	14.25\$/heure
-	Professeur de natation		18.00\$/heure

### RÉSOLUTION No 160-2020

#### ACCEPTER LA SOUMISSION DE TECHSPORT

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas veut acquérir une structure de jeu « Jungle de bambous trekfit » ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a demandé une soumission à Techsport (référence à la résolution no 75-2020) ;

Attendu que le seul fournisseur sollicité a déposé une soumission ;

Attendu que la soumission fut ouverte le 18 mars 2020 à 10h00 à la Mairie, tel que spécifié dans le devis ;

Attendu que le prix indiqué sur le bordereau de soumission en date du 16 mars 2020 était de 22 885.00\$ plus taxes ;

Attendu que Techsport avait donné un prix budgétaire à l'automne 2019 beaucoup moins élevé à Mme Karine Marois, directrice des loisirs, pour éventuellement être en mesure de budgéter en 2020 l'achat du jeu en question ;

Attendu que le prix budgétaire donné par la compagnie était moins élevé que 25 000.00\$ ;

Attendu qu'une négociation, après l'ouverture de la soumission, a été entreprise entre la Municipalité et Techsport ;

Attendu que Techsport a ajusté sa soumission, en date du 29 mars 2020, au montant de 21 735.00\$ plus taxes ;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Techsport, datée du 29 mars 2020, au montant de 21 735.00\$ plus taxes. Suite à une demande de Techsport, la Municipalité versera un montant de 7 607.25\$ plus taxes (représentant 35% de la soumission) lors de la commande du matériel chez Techsport, après la crise de la COVID-19. Légalement, la présente résolution fait foi de contrat entre les deux (2) parties.

### RÉSOLUTION No 161-2020

#### ACHAT DE DEUX (2) BARILS DE FEU POUR LES FÊTES ET ÉVÉNEMENTS EN LOISIRS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

de Saint-Thomas achète deux (2) barils de feu au montant de 750.00\$ plus taxes/chacun auprès de Denis Goyet Inc. pour les fêtes et événements en loisirs.

### **RÉSOLUTION No 162-2020**

#### **SOCIÉTÉ ALZHEIMER LANAUDIÈRE**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie un don au montant de 125.00\$ à la Société Alzheimer Lanaudière pour l'année 2020.

### **RÉSOLUTION No 163-2020**

#### **DEMANDE DE MME DANIELLE LEPAGE – FONDS/NEUROPATHIE SENSORIELLE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un montant de 150\$ à Le Neuro pour le Fonds Neuropathie Sensorielle.

### **RÉSOLUTION No 164-2020**

#### **PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉ – ANNULATION DU STAGE 2020**

Attendu la situation exceptionnelle de la pandémie de la COVID-19 ;

Attendu que nous ne sommes pas en mesure de connaître l'évolution de la situation ;

Attendu que l'association en France annule également sa participation en 2020 ;

Attendu que la santé et le bien-être des stagiaires sont primordiaux et que la Municipalité ne veut mettre leur vie en danger ;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas annule le stage prévu en 2020 via le programme intermunicipalité Québec-France pour Bastien Bonin, stagiaire québécois, et Thomas Ripouteau, stagiaire français.

Dans le cas où la Municipalité adhère au programme en 2021, elle donnera priorité aux deux personnes choisies pour être candidats.

### **RÉSOLUTION No 165-2020**

#### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

Attendu que la Municipalité utilise les services de références et de conseils de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière ;

Attendu que l'ARLPHL soutient la Municipalité dans la mise en place du camp adapté pour les jeunes à défi particuliers en camp de jour ;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adhère à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière au coût de 100\$ du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

### **RÉSOLUTION No 166-2020**

#### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE BLANKO – REFONTE DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de Blanko, datée du 2 avril 2020, au montant forfaitaire de 20 000.00\$ plus taxes, pour faire la refonte du site web de la Municipalité. Légalement, la présente résolution fait foi de contrat entre les deux (2) parties.

### **RÉSOLUTION No 167-2020**

#### **TECQ – DEMANDE DE RÉVISION DES CATÉGORIES DE PROJETS ADMISSIBLES**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

Attendu qu'il y a lieu de demande au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignées à un projet ;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Attendu que le député fédéral de Joliette, M. Gabriel Ste-Marie, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets ;

Attendu que le député fédéral de Joliette, M. Gabriel Ste-Marie, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appuie le député fédéral de Joliette, M. Gabriel Ste-Marie, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De plus, il est résolu de transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Joliette, M Gabriel Ste-Marie, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

### **RÉSOLUTION No 168-2020**

#### **REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Frédérique Garceau	30.01\$
- Mme Carmelle Harnois	23.48\$
- M. Steve Wolfe	115.26\$

Total	168.75\$
-------	----------

### **RÉSOLUTION No 169-2020**

#### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE LOGIXIA – OFFICE 365**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Logixia pour la migration vers Office 365 (nouvelle plateforme). Le coût mensuel est de 96\$ par mois et les procédures d'implantation de Office 365 prendront entre 12 à 16 heures de travail au taux horaire de 82\$ plus taxes.

### **RÉSOLUTION No 170-2020**

#### **PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DU SURNUMÉRAIRE A LA VOIRIE**

Attendu l'adoption de la résolution no 320-2019 confirmant l'embauche de M. Mathieu Perreault à titre de surnuméraire pour

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

remplacer M. Pascal Desrochers, journalier chauffeur et opérateur, durant son congé sans solde ;

Attendu que M. Pascal Desrochers, journalier chauffeur et opérateur, a décidé de revenir à son poste de travail le 13 avril prochain ;

Attendu que M. Desrochers a envoyé un courriel en date du 6 avril 2020 ;

Attendu que certains immeubles de la Municipalité sont fermés dû à la COVID-19 ;

Attendu que la Municipalité va profiter de la situation pour effectuer certaines rénovations par ses employés ;

Attendu que toutes les activités en loisirs sont annulées ce qui donne l'opportunité aux employés de voirie de faire des travaux sans entrave au Terrain des loisirs (démolition de la colonie, faire le revêtement extérieur du chalet des loisirs, etc).

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prolonge le lien d'emploi avec M. Mathieu Perreault, surnuméraire à la voirie.

### **CORRESPONDANCES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS** (Aucune)

### **RÉSOLUTION No 171-2020**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h08.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière